

# ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2024

Lieu: Complexe sportif de Bonfol

Début / Fin: 20h00 / 22h10

Scrutateurs: Mme KG et M. JDH

Ayants droit : 31 ayants droit sont présents

Le **Président** souhaite la bienvenue aux Autorités communales et aux Citoyennes et Citoyens présent(e)s.

Il informe que cette Assemblée communale extraordinaire a été régulièrement convoquée par le Journal Officiel N° 35 du 3 octobre 2024, ainsi que par le bulletin d'information N° 4 de la Commune de Basse-Vendline.

Il excuse l'absence de M. Bernard Rohrbach, Conseiller communal et il accueille MM. Michael Fischer, Directeur de bei Betriebs AG et Alain Lachat, Directeur de chantier, pour la présentation du point 2 de l'ordre du jour.

## Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
- 2. Information par bei Betriebs AG sur les travaux complémentaires d'assainissement de la DIB.
- 3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la gestion des déchets de la Commune de mixte de Basse-Vendline, ainsi que le règlement sur les tarifs s'y rapportant.
- 4. Statuer sur la demande d'octroi du droit de cité communal déposée par Monsieur Jean-Pierre Maurice Caillot.
- 5. Divers

Une modification de l'ordre du jour n'est pas demandée.

## 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale

Le **Président** demande si l'Assemblée a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

Personne n'ayant de remarque, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale est accepté à la majorité.

## 2. <u>Information de bci Betriebs AG sur les travaux complémentaires d'assainis-</u> sement de la DIB

Le Maire informe qu'à la demande du Conseil communal, bci a accepté de venir présenter les travaux complémentaires d'assainissement qui, il l'espère, seront les derniers. Il remercie MM. Mi-



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

chael Fischer et Alain Lachat de venir présenter ces travaux. Il les remercie également pour les très bons contacts et échanges que la Commune a avec eux et donc avec bci.

Il passe la parole à **M. Michael Fischer**, pour la présentation des travaux complémentaires d'assainissement de la DIB. Un Powerpoint est simultanément projeté.

M. Michael Fischer informe que cet assainissement complémentaire n'était pas une surprise, mais en 2016, lorsque les investigations ont débuté, il pensait que cela irait plus vite. La durée de la procédure est due au fait que des investigations plus techniques ont été faites que celles effectuées par le passé, ceci en raison de l'amélioration de la technologie qui complique les choses et rallonge les procédures. Il est donc grand temps de débuter ces travaux pour terminer ce dossier.

Il rappelle que l'excavation des déchets de l'assainissement de la DIB a été terminée en 2016 et 200'000 tonnes de déchets ont été évacués. Ces déchets étaient le risque le plus important au niveau de l'environnement.

En juin 2017, l'Office de l'environnement a confirmé que les objectifs d'assainissement avaient été atteints, à l'exception de trois lentilles sableuses. Dans l'arrêté des Autorités de 2005, il était déjà indiqué que ces lentilles sableuses pourraient créer un risque pour l'environnement, mais qu'il serait attendu que l'élimination des déchets soit faite avant d'effectuer des investigations. En effet, la crainte avait été formulée que si des investigations étaient effectuées à l'endroit des lentilles sableuses, il y avait un risque de percer l'encaissant, ce qui aurait pu provoquer une pollution des zones environnantes et des nappes phréatiques. Pour ces raisons, il a été décidé de terminer l'excavation des déchets avant d'entreprendre des investigations.

Une photo de la halle d'excavation à la 2<sup>ème</sup> étape est projetée pour montrer où se situent les lentilles sableuses. M. Michael Fischer présente également un plan de la décharge et il indique l'emplacement de la zone concernée. Il informe que la raison pour laquelle il y a une pollution à cet endroit, c'est qu'à l'époque, dans cette zone-là, le volume de la décharge avait été augmenté par des digues. Au début des années 80, le niveau des eaux dans la décharge a augmenté et s'est déversé dans cette zone, contaminant le sol et les lentilles sableuses. C'est pour cette raison qu'il était prévu qu'une pollution soit trouvée à cet endroit.

Entre 2017 et 2021, des analyses supplémentaires ont été faites. Des carottages du sol ont été réalisés pour évaluer le besoin d'assainissement.

En 2021, sur la base de ces investigations, un rapport a été rédigé à l'attention des autorités qui indiquait qu'il y a un risque pour les eaux de surface et qu'il est nécessaire de procéder à un assainissement complémentaire. La solution préconisée est d'excaver ces matériaux contaminés et de les éliminer dans des fours d'incinération par traitement thermique.

Le début des travaux d'assainissement était prévu en 2023, mais ils n'ont pas pu démarrer, car des analyses supplémentaires ont dû être réalisées et il a fallu tenir compte de substances complémentaires. Ces substances ont été analysées dans les biens à protéger. Elles n'ont pas été retrouvées dans le site qui a été assaini, mais elles ont été trouvées dans le périmètre restant à assainir. Toutes ces investigations complémentaires ont donc retardé considérablement la suite des travaux d'assainissement qui devraient pouvoir commencer au premier trimestre 2025. L'excavation pourrait être terminée en automne 2025. Si bci peut démontrer qu'il n'y a plus de risques pour l'environnement, le feu vert pour remblayer sera délivré et ensuite toutes les installations, y compris les chemins d'accès, pourront être démontées.

Une image est projetée de l'emplacement des installations qui seront mises en place à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025. M. Michael Fischer montre le périmètre de l'ancienne décharge et le périmètre d'investigation où seront excavées les argiles jusqu'à 7 à 10 mètres de profondeur. Il présente les surfaces qui seront nécessaires à la logistique (emplacement de stockage des matériaux terreux qui



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

seront réutilisés, place de travail des machines, zone de stockage intermédiaire (halle) pour les matériaux qui seront analysés pour connaître la filière d'élimination et la zone des conteneurs).

Un plan de coupe du site d'excavation est projeté. Le lieu sera couvert par un toit, car il n'est pas nécessaire d'avoir un endroit confiné, mais une tente sera installée pour se protéger des eaux de pluie qui arriveraient au fond du trou.

Un plan du secteur est projeté et M. Michael Fischer informe que l'évacuation des déchets se fera par camion par le tracé mis en place pour la première excavation. Le feu vert des Autorités est attendu et bci doit encore leur fournir quelques informations complémentaires. Selon le planning, les travaux devraient pouvoir commencer en mars-avril 2025 par, l'excavation durant l'été et en septembre-octobre la déconstruction des installations et à la fin la déconstruction du chemin d'accès et la remise en l'état du site selon sa situation initiale.

**JDH** : est-ce que la bci a chiffré le montant de ces travaux ?

**Michael Fischer** : ces travaux sont devisés à 8-9 millions de francs, dont plus de la moitié concerne les frais d'élimination des déchets.

FH: cela représente combien de camions par jour?

**Alain Lachat**: un volume de 150 m3 par jour est estimé pour un total de 10'000 m3, soit environ 12 camions par jour. Ces camions passeront par la piste sur une journée de 8 heures. Des cadences plus importantes ne sont pas possibles, car il faudra attendre les analyses, surveiller les matériaux et attendre de savoir où ils iront. De plus, les camions seront fermés.

**Michael Fischer**: pour l'élimination des déchets à l'étranger, un appel d'offre sera fait et ce sont les firmes qui proposeront le mode de transport qui se fera par camion. Une variante possible est que les matériaux soient déchargés à Bâle pour être transportés par bateaux.

**DG** : comment sait-on où s'arrête cette zone ? Est-ce qu'il y a eu des plaintes que de l'eau sortie des lentilles s'écoulait sur la France ?

Michael Fischer: on ne va pas faire l'historique des plaintes qu'il y a eu. Des investigations ont été faites avec des analyses du sol qui ont montré où il fallait excaver. On savait avant de commencer l'assainissement que les lentilles sableuses étaient confinées. Lorsque les déchets ont été excavés dans la décharge et que l'eau a été évacuée, il a été constaté que l'eau des lentilles revenait sur le site. Il s'est avéré que ce sont les argiles qui se sont gorgées d'eau contaminée et cette eau est drainée par les lentilles sableuses.

LB: avec quoi le trou sera rebouché?

Michael Fischer: il sera remblayé avec des matériaux argileux qui sont sur place et avec d'autres depuis l'extérieur.

Alain Lachat: en fonction des volumes qui seront nécessaires, on va se rapprocher de différents sites de terrassement et de stockages qui ont été faits, sous contrôle d'analyses. C'est le principe de ce qui a été fait à l'entrée de Bonfol. Toutefois, il faudra garantir l'étanchéité du fond et ensuite procéder à un remblayage conventionnel.

**Michael Fischer** : indique que la dernière photo de sa présentation est la piste cyclable qui passera sur le site après les travaux de remblayage.

MC: est-ce que le démontage des chemins sera confié à des entreprises locales?

Alain Lachat : des appels d'offres seront faits sur le plan jurassien et à l'extérieur.



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

**Michael Fischer**: la possibilité de soumissionner sera laissée à des entreprises qui seront choisies parmi des entreprises capables de travailler dans les conditions du site et il confirme qu'il est prévu de s'approcher d'entreprises qui pourraient réaliser certains travaux.

**Alain Lachat**: les appels d'offres ne seront pas faits dans le cadre des marchés publics, mais sur invitation. Il sera donc fait appel à des entreprises sur une liste de références.

Le Maire: comme déjà dit en préambule, le Conseil communal a toujours des échanges privilégiés avec bci et, en général, il a des informations en avance. Toutefois, aucun membre du Conseil n'avait vu la présentation faite ce soir. Il était important d'avoir cette information ce soir pour connaître la suite et espérer que les choses se déroulent le mieux possible et le plus rapidement possible.

Alain Lachat : il apprécie de travailler avec les Autorités communales et avec la population et il indique qu'il ne faut pas se gêner pour avoir des informations.

Plus personne n'ayant de question, le Président remercie MM. Michael Fischer et Alain Lachat pour la présentation faite. MM. Michael Fischer et Alain Lachat quittent l'Assemblée.

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la gestion des déchets de la Commune mixte de Basse-Vendline, ainsi que le règlement sur les tarifs s'y rapportant.

**Mme Françoise Beuret** informe que, comme on le sait certainement, la fusion des deux Communes oblige le Conseil communal à revoir les règlements.

Ce soir, c'est le règlement sur les déchets et celui sur les tarifs qui sont proposés, sur la base du règlement type du Canton.

Elle demande de faire voter l'entrée en matière.

#### L'entrée en matière est acceptée.

Le Président informe qu'un renseignement a été pris auprès du Délégué aux affaires communales, pour savoir s'il était possible de ne pas lire tout le règlement. L'Assemblée doit donc décider si elle ne souhaite pas la lecture du règlement. Dans ce cas, seules les têtes de chapitres seront présentées, en laissant la possibilité de lire chaque chapitre.

#### À la majorité, l'Assemblée ne souhaite pas la lecture du règlement.

Mme Françoise Beuret procède à la lecture des têtes de chapitres. Le règlement est simultanément projeté au beamer.

**FH**: comment peut-on poser des questions si on ne lit pas le règlement?

Le Président rappelle que le règlement était déposé 20 jours avant l'Assemblée et 20 jours après l'Assemblée à la Commune et les citoyens ont la possibilité d'en prendre connaissance. Il indique que si un point interroge, on peut en demander la lecture.

**JDH** : demande la lecture des articles 11 « Déchets verts », 14 « Collecte des déchets – principes » et 15 « Présentation des ordures ménagères »

Mme Françoise Beuret donne lecture de ces articles.

Le Maire précise que le règlement tarifaire qui sera ensuite soumis sera lu.

**PG**: qu'est-ce qui est modifié par rapport à la situation actuelle?



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

Françoise Beuret : c'est un peu plus complet qu'avant, c'est le règlement type du Canton très légèrement modifié.

**DG** : on pouvait déposer les chardons et les rumex à la déchetterie de Beurnevésin, mais il semble que cela ne sera plus le cas.

Le Maire : on n'a pas le droit de déposer des plantes envahissantes à la déchetterie. Elles doivent être incinérées soit dans des sacs ou dans des centres de tri qui reprennent ce genre de déchets. Les déchets verts ne doivent pas contenir des plantes envahissantes et les surveillants de la déchetterie doivent refuser ce type de déchets.

**DG** : il y avait le ramassage des déchets encombrants au bord de la route deux fois par année à Beurnevésin.

**Françoise Beuret**: les déchets encombrants peuvent être apportés à la déchetterie de Bonfol où il y a une benne. L'élimination est faite sous surveillance avec une facturation au poids et il n'y aura plus de ramassage porte-à-porte pour les encombrants.

**Markus Schwendimann**: l'avantage, c'est qu'on peut apporter les déchets encombrants deux fois par semaine, alors qu'avant, l'évacuation se faisait deux fois par année.

**JDH** : il est indiqué dans le calendrier communal que la déchetterie sera ouverte tous les mercredis du mois de novembre, est-ce que c'est juste ?

**Françoise Beuret** : oui, elle sera ouverte. Elle indique qu'il y a eu une erreur lors de l'établissement du calendrier, mais la déchetterie sera ouverte et les heures restent les mêmes.

Plus personnes ne désirant s'exprimer, le **Président** passe au vote.

Le règlement concernant la gestion des déchets de la Commune mixte de Basse-Vendline, est accepté à la majorité.

Mme Françoise Beuret procède ensuite à la lecture du règlement sur les tarifs. Le règlement est simultanément projeté au beamer.

#### Chapitre 1

GB: on parle pour les personnes assujetties des habitants et des propriétaires d'immeubles. Cela signifie-t-il qu'on sera taxé deux fois ?

Le Maire: certaines taxes seront facturées directement au propriétaire, et d'autres au pollueurpayeur par rapport à la quantité de déchets. La taxe de base quant à elle, est individuelle. Pour les taxes sur les déchets verts, ce sont les propriétaires qui sont concernés. On paiera parfois plusieurs taxes parce qu'on est propriétaire, mais elles ne se cumulent pas, sauf si on a plusieurs immeubles. Certaines taxes ne concernent pas tout le monde.

#### Chapitre 2

MT : pourquoi les taxes pour les résidents secondaires sont plus hautes que celles pour les entreprises ?

**Françoise Beuret** : les résidents secondaires ne sont pas assujettis à l'impôt, alors qu'ils profitent de toutes les infrastructures communales sans avoir participé à leur financement.

JMM: par rapport à l'ancien règlement, est-ce que ces taxes ont été ajustées?

Françoise Beuret : elles ont été ajustées à la baisse.

Le Maire : pour la taxe de base et par rapport à d'autres communes, elle est plutôt basse. De plus, il y a des fourchettes, cela permettra d'adapter les montants portés au budget, ceci sans devoir repasser le règlement en Assemblée. Le budget est en cours d'élaboration et, avec les premiers calculs



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

qui ont été faits, une somme de fr. 60—pour une personne seule a été prise en compte. Il n'y a donc pas de grands changements. Par rapport aux entreprises, certaines communes appliquent un tarif de fr. 2000.--, mais comment facturer une telle somme à une petite PME qui n'utilisera peut-être jamais la déchetterie. Jusqu'à présent, beaucoup de choses étaient payées par les impôts et on veut également faire participer les résidences secondaires, pour cela le Conseil communal s'est basé sur ce qui se pratiquait à Beurnevésin et qui était beaucoup plus élevé.

**Le Président** : lorsque l'on parle de ménage de 2 ou 3 personnes, est-ce que les personnes doivent être majeures ou non ?

Françoise Beuret: c'est par personne.

Le Maire : confirme que la taxe est prévue par personne, car on remarque qu'un bébé produit beaucoup de déchets, et ensuite également avec les emballages des cadeaux.

Le président : sur une base juridique, si ce n'est précisé, il faut faire attention. Il relève que l'article 3 précise que les personnes assujetties sont les personnes majeures.

Le Maire remercie le Président et indique qu'une vérification sera faite. Il précise encore que la taxe de base est prévue par personne et non pas par personne majeure.

#### Chapitre 3

GB: est-ce qu'il y a une rentrée d'argent qui se fait au niveau de l'élimination des déchets?

Françoise Beuret : oui, mais cela varie en fonction du cours du marché, comme pour le papier, le verre, la ferraille. On touche quelque chose, mais peu.

**GB**: peut-on avoir des chiffres?

Françoise Beuret : n'a pas pris les chiffres avec elle, mais elle informe que cela varie d'une année à l'autre.

**GB**: vu le prix facturé à la déchetterie, un ferrailleur serait d'accord de reprendre le fer à fr. 5.—le kilo et cela représenterait moins de frais. De plus, il y a maintenant également le cuivre, l'argent, l'or. Il faudrait avoir des précisions concernant les rentrées.

Le Président : ces précisions figurent dans le budget et dans les comptes.

**Markus Schwendimann** informe que les chiffres sont de fr. 100.--/tonne pour le fer blanc et fr. 40.-/tonne pour le carton.

Françoise Beuret : c'est variable chaque année. Le carton était beaucoup mieux payé auparavant.

**GB** : à combien s'élève la location des containers ?

Françoise Beuret : les containers nous appartiennent, mais on loue la presse à carton.

GB: lorsqu'on apporte de la ferraille à la déchetterie, la Commune fait donc un peu de bénéfice?

Françoise Beuret: oui, mais cela participe aux frais du service.

Markus Schwendimann : il y a fr. 200.—/an de rentrées pour la ferraille.

**GB**: on élimine donc uniquement 2 tonnes de fer?

Françoise Beuret : il n'y a pas beaucoup de dépôts de fer.

Le Maire: Beurnevésin effectuait un tri des bouteilles par couleur et une plus-value conséquente est payée. Un changement sera donc opéré à Bonfol. Pour la ferraille, on pourra également vider la benne lorsque le fer est mieux payé. Bien entendu, ce qui coûte cher, c'est la presse à carton, l'infrastructure ainsi que les surveillants, car on ne peut pas laisser la déchetterie ouverte.



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

**Françoise Beuret** : si le carton et le papier n'est pas trié, il est moins payé. Le but est de produire le moins de déchets possible et de pouvoir les valoriser le mieux possible.

FH: est-ce que la Commune est obligée d'accepter un lave-vaisselle ou des pneus?

**Françoise Beuret**: non, mais c'est un service rendu à la population. Si un appareil est apporté dans un centre de tri, il n'y aura rien à payer, car la TAR est déjà réglée. Cependant, si ces déchets sont apportés à la déchetterie, ils sont stockés et évacués une fois par année par les employés.

Le Maire: si une personne achète un nouveau four, elle a intérêt à faire l'échange, car si elle l'amène à la déchetterie, elle paiera fr. 40.--.

**JDH** : demande que l'article 12 « Biodéchets » soit projeté. Il demande si cela concerne le gazon.

Françoise Beuret confirme et explique que cette nouvelle taxe a été instaurée pour le propriétaire d'une maison d'habitation qui pourra apporter son gazon, ses branches. Cela coûtera entre fr. 10.—à 40.--/année et il n'y aura plus le système du premier m3 gratuit. En effet, des personnes viennent toutes les semaines avec du gazon et ils n'ont jamais plus d'un mètre cube, mais au final, ils déposent beaucoup sans aucun paiement.

**JDH** : cette taxe sera fixée en début d'année ou en fin d'année, et comment on saura si quelqu'un amène des déchets verts ?

Françoise Beuret : elle sera fixée au budget et tous les propriétaires paieront cette taxe.

FH: c'est indépendant de la taille de la propriété?

Françoise Beuret: oui.

**DG**: où est l'endroit pour les dépôts ? Car il risque d'y avoir des arrivages, notamment avec la taille des arbres.

Françoise Beuret : c'est à la déchetterie, comme c'est déjà le cas maintenant.

Le Maire : la déchetterie a été contrôlée par l'ENV et elle est en ordre. Ces déchets sont déjà récupérés actuellement, mais il faudra examiner en fonction des volumes, si M. BF les évacuera plus souvent. Jusqu'à présent, comme les propriétaires ne payaient pas le premier m3, cela pouvait pénaliser ce poste. Pour le prochain budget, cette taxe devrait s'élever à fr. 20.—.

**DG**: si on coupe un verger hautes tiges, on pourra apporter les branches?

Le Maire : confirme et précise que c'est sans les racines et qu'il faudra respecter un diamètre de 10-12 cm maximum. On ne pourra pas couper des arbres et apporter les troncs.

JMM: concernant l'article 12 « Déchets verts », on lui avait toujours dit que la taxe de base de fr. 50.—englobait les déchets verts. Il s'agit donc à nouveau d'une taxe supplémentaire. Françoise Beuret: on se rend compte que ce n'était de loin pas suffisant. Il faut donc trouver une autre source de financement plus juste, car on fait du déficit et ce sont uniquement les propriétaires des maisons qui apportent des déchets verts.

Le Maire: les frais de traitement des déchets verts ont drastiquement augmenté ces dix dernières années. Il fallait donc trouver une taxe pollueur-payeur et que ce ne soit pas tout le monde qui paie.

FH: une personne qui a un jardin, une haie, un verger, paiera la même chose que celle qui n'a pas de terrain. Pour sa part, elle est une petite propriétaire comparée à la Roselière et elle aura la même taxe à assumer, ce qui n'est pas normal.

Le Maire : ce qui coûte cher avec une taxe, c'est l'administratif. Si on veut tout calculer et chiffrer les m2 des propriétés, il faudra engager du personnel. Le but est de simplifier les choses pour ne pas avoir de frais supplémentaires qui feraient augmenter encore plus les taxes. Bien entendu, si l'on



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

n'est pas d'accord avec cette proposition, on peut faire différemment, mais s'il faut engager quelqu'un pour gérer cela, il faudra le payer.

Claude André revient sur la taxe de base pour le propriétaire qui est solidaire avec l'ensemble des concitoyens. Ils sont plusieurs agriculteurs autour de la table et ils auront des taxes cumulées, ce qui a été admis. Il rappelle que l'Assemblée du budget a ratifié la taxe des chemins à Beurnevésin, où il y a donc déjà ce principe et tout le monde paie.

#### Chapitre 4

**DG**: rejoint Felicitas Holzgang et trouve que c'est injuste pour celui qui apporte un peu de gazon de devoir payer une taxe. Il faudrait faire un geste pour le gazon. Il demande également s'il y aura une surveillance?

Françoise Beuret : oui il y a une surveillance, les déchets verts se situant dans la déchetterie.

Le Maire: il y a toujours une surveillance, mais il y a toujours de l'attente, alors s'il faut faire un PV de réception chaque fois qu'il y a un dépôt de déchets verts, la file d'attente s'allongera et il faudra augmenter les heures d'ouverture. Si ce règlement est refusé, le Conseil communal acceptera la décision prise. Il s'agit d'une proposition et ce qui est écrit ne peut pas être changé ce soir.

Le Président indique que l'Assemblée peut faire une contre-proposition qui doit être votée. On votera ensuite la proposition de l'Assemblée et celle du Conseil et ce qui est accepté sera intégré au règlement.

Le Maire : si quelqu'un a une meilleure proposition, elle peut être faite, car le Conseil communal n'est pas là pour imposer quelque chose, mais il faudra peut-être tout revoir, car les Autorités communales en ont beaucoup parlé et ce n'est pas toujours simple de trouver la meilleure solution. Il conclut en disant que si quelqu'un a une proposition concrète à formuler, le Conseil communal l'écoute.

Le Président demande si l'Assemblée a une contre-proposition.

MC: pourrait-on séparer les branches qui seraient déchiquetées, du gazon? Cela ferait moins de volume à traiter.

Françoise Beuret : M. BF mélange le gazon et les branches et il broie le tout.

MT: dans la Commune de domicile de sa mère, il y a un tracteur qui traite les branches. Les propriétaires peuvent déposer les branches jusqu'à une date qui est communiquée et l'agriculteur les broie. Cela coûte 30 à 40 francs de l'heure à charge du propriétaire.

Le Maire: cela doit être beaucoup plus cher, car avec 30 à 40 francs de l'heure, on ne paie même pas le personnel. De plus, s'il y a un tracteur et un broyeur, le coût devrait plutôt avoisiner les 200 francs de l'heure. Il confirme qu'il y a beaucoup de bonnes solutions, mais il doute que tout le monde veuille tailler ses arbres pour la même date et attendre le broyage. Toutefois, s'il y a la volonté de procéder ainsi, le Conseil communal peut accepter de supprimer les déchets verts et que chacun soit autonome. Dans ce cas, il n'y aura pas de taxe, mais les propriétaires devront trouver une solution pour traiter leurs déchets verts.

**DG**: propose de vendre des tickets de couleurs différentes pour le gazon et les branches. Il revient sur le prix de l'eau qui devait être moins cher pour ceux qui en consomment beaucoup, mais dans le cas présent tout le monde paie la même chose.

Le Maire: ce n'est pas tout le monde qui paiera la taxe, ce sont uniquement les propriétaires d'habitations.



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

**DG** revient sur le prix de l'eau et **le Président** indique que l'on parle des déchets et que l'eau est un autre problème qui n'est pas traité ce soir. Il réitère sa demande à l'Assemblée pour savoir s'il y a une contre-proposition.

**Markus Schwendimann**: il y avait un projet de déchetterie régionale qui a été abandonné, car il n'y avait pas de volonté de reprendre les déchets verts. Toutes les communes introduisent cette taxe. Il comprend la position de Mme Felicitas Holzgang qui a une petite propriété, mais s'il faut tout contrôler, cela reviendra plus cher au final.

FH: avec le nouveau règlement, combien de revenus supplémentaires la Commune encaissera par rapport à maintenant.

Françoise Beuret : ce service doit s'autofinancer. Des projections ont déjà été faites qui doivent encore être affinées pour l'établissement du budget. Pour l'année passée, un bénéfice de 104 francs a été dégagé pour l'ensemble des déchets, ce qui est un peu juste.

Le Maire : indique que Françoise Beuret qui gère très bien ce dossier, a proposé de baisser un peu la taxe pour ne pas réaliser de bénéfice. Selon lui, il faut faire un peu de bénéfice, car des investissements (balance, container à papier...) doivent être réalisés. De plus, une Commune a approché le Conseil communal pour intégrer notre déchetterie. La déchetterie a été faite de manière visionnaire et elle fonctionne très bien et à moindre coût. Il faut donc réaliser un peu de bénéfice pour le renouvellement des installations des deux déchetteries et de l'Ecopoint. Il est donc essentiel de réaliser du bénéfice pour que tout fonctionne bien.

DG: est-ce que les déchets verts sont ceux émanant de la zone bâtie ou de la SAU?

Le Maire : il s'agit du périmètre des habitations et non pas de la zone agricole. Pour un verger à l'extérieur, il y a d'autres moyens d'élimination qui ne coûtent rien, comme s'arranger avec le garde forestier en bordure de forêt.

**JDH**: estime que le règlement proposé est bien. Pour sa part, il a une grande surface de gazon, mais comme il a un robot, il n'apporte pas de gazon à la déchetterie. De plus, il a procédé durant l'été à des plantations qui ont nécessité beaucoup d'arrosage et il pourrait demander une réduction pour l'épuration, car l'eau est partie dans le sol, mais il estime qu'il y a une solidarité entre les villageois. Il en va de même pour les agriculteurs qui pouvaient se passer de cette taxe, car ils peuvent éliminer leurs déchets verts sur le tas de fumier. Cette solution n'a pas été appliquée et il remercie les membres du Conseil communal concernés de leur solidarité. Il est d'avis de maintenir ce qui a été proposé, même si cela pénalise peut-être certaines personnes, car on gagne dans certains cas et on perd dans d'autres, et il espère que **Mme FH** sera peut-être gagnante avec un autre règlement.

Le Président demande une nouvelle fois si l'Assemblée a une proposition concrète pour l'article 12 concernant les biodéchets.

Aucune proposition n'est faite.

Plus personnes ne désirant s'exprimer, le président passe au vote.

Le règlement sur les tarifs (gestion des déchets) de la Commune mixte de Basse-Vendline est accepté à la majorité.

### 4. Statuer sur la demande d'octroi du droit de cité communal déposée par Monsieur Jean-Pierre Maurice Caillot

Le Maire informe que M. Jean-Pierre Caillot a déposé une requête visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité communal et cantonal.



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

Le Secteur naturalisations du Service de la population de la République et Canton du Jura, a procédé à l'audition de **M. Caillot** et, suite à cet entretien, il s'est montré favorable à la poursuite de la procédure de naturalisation. La Commune a donc été informée qu'avant de soumettre le dossier au Secrétariat aux migrations, il appartient à l'Assemblée communale de se prononcer sur l'octroi à **M. Jean-Pierre Caillot** du droit de cité de la Commune de Basse-Vendline.

Il demande de faire voter l'entrée en matière.

#### L'entrée en matière est acceptée.

Le Maire informe que M. Jean-Pierre Caillot est né le 23 août 1950 à Grenoble en France et qu'il est marié à Mme Jojei Caillot ressortissante des Philippines. Ingénieur en système de télécommunication de formation, il a effectué un doctorat en informatique et il a enseigné l'informatique de 2001 jusqu'à la retraite à la HES à Berne et Bienne.

Retraité depuis 2014, **M. Caillot** vit en Suisse depuis 1998 et à Bonfol depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016. Il se sent très bien en Suisse et il apprécie le système politique suisse. Il dispose du droit de vote communal, mais il aimerait également pouvoir voter au niveau cantonal et fédéral. Sa fille, ainsi que sa sœur vivent également en Suisse.

M. Jean-Pierre Caillot, présent à l'Assemblée, n'a rien à ajouter.

Personne n'ayant de question, M. Jean-Pierre Caillot est invité à quitter la salle pour le vote.

Le Maire informe que le Conseil communal recommande de se prononcer favorablement sur l'octroi du droit de cité de la Commune de Basse-Vendline à M. Jean-Pierre Caillot.

L'Assemblée accepte à l'unanimité l'octroi du droit de cité communal à M. Jean-Pierre Maurice Caillot.

M. Jean-Pierre Caillot est rappelé dans la salle et il est accueilli par les applaudissements de l'Assemblée.

#### 5. Divers

Mme Françoise Beuret donne une information sur l'état des travaux de rénovation du bâtiment communal, soit :

Le secrétariat communal a retrouvé ses locaux réaménagés, la réception n'est pas encore accessible au public en raison d'un retard de livraison des portes. Les personnes qui souhaitent se rendre au secrétariat sont actuellement accueillies dans le bureau.

Pour la cage d'escalier, les sanitaires et la grande salle, les travaux sont pratiquement terminés, là aussi, il manque les portes.

Il y a encore des travaux à l'entrée du bâtiment, mais on fait pour le mieux afin de permettre l'accès au secrétariat. Là, il y a encore du travail pour terminer la façade. Il faut attendre que le crépi sèche avant de poser les briquettes de parement.

Les travaux sont en cours dans la petite salle qui deviendra la salle du Conseil. La réfection du toit a débuté cette semaine et **Mme Françoise Beuret** se réjouit du beau temps annoncé ces prochains jours, le travail devrait rapidement avancer.



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

Concernant le bâtiment des pompiers, le nouvel étage est construit. Les artisans sont en train de poser les fenêtres et d'effectuer les travaux d'aménagement intérieur. L'isolation de la façade démarrera tout prochainement.

Elle remercie les riverains pour leur patience, les désagréments ayant été nombreux.

**DG**: pour le pâturage communal situé entre la route de Pfetterhouse et le lotissement, il y a une bande qui n'est pas pâturée et il demande au nouveau Conseil si cette surface pourrait être prévue pour la pâture, plutôt que de la faucher et faire des déchets verts.

Le Maire informe que c'est Grégory Hürlimann qui est en charge de l'agriculture et cette question sera examinée avec lui et avec Claude André qui est de Beurnevésin et qui sait exactement de quoi on parle.

**FH**: il y a de nouveau de la lumière sur le chantier de la maison communale. Elle demande que quelqu'un fasse le tour le soir pour éteindre les lumières.

Le Maire confirme qu'il lui semble avoir vu de la lumière au sous-sol du bâtiment.

**FH**: maintenant que la benne à verre est ouverte, on peut voir ce qu'il y a dedans. Elle relève qu'il y a les bouchons sur les bouteilles, les couvercles sur les pots qui ne sont pas lavés. Elle se demande ce que l'on peut encaisser.

Françoise Beuret: dès qu'il n'y a pas de surveillance, les gens font n'importe quoi, ce qui est triste, d'autant plus qu'il y a la benne de fer à côté, dans laquelle on peut éliminer les couvercles. Une benne va être installée à la déchetterie dans laquelle le verre sera trié, d'où l'intérêt d'avoir une déchetterie surveillée.

Le Maire : c'est malheureusement à cause de quelques personnes qu'il faut mettre en place de la surveillance. Si tout le monde jouait le jeu et respectait ce qui est demandé, cela coûterait nettement moins cher.

FH: lorsque la benne à verre sera réinstallée, elle propose de rappeler aux gens d'enlever les couvercles et les bouchons. Ensuite, on pourra intervenir, car un rappel aura été fait.

Le Maire remercie Mme FH pour sa remarque et il demande à la secrétaire de mettre une information dans un prochain tous-ménages et des affiches seront posées à l'Ecopoint.

Le Président propose de compléter le mémo déchets.

**PG**: relève la présence de cailloux à différents endroits du village, ce qui l'interpelle (rue de la Scierie, rue de St-Fromond, vers chez **SSCH....**). Il se pose la question sur la légalité de ces pierres posées au bord de la route et de leur dangerosité. Il demande si l'on ne pourrait pas mettre des piquets flexibles et demande au Conseil communal de réfléchir à ce problème.

Claude André: à la rue de la Scierie, cette disposition a été prise, car le chemin n'est pas fini et les bordures seront réalisées en même temps que les routes de St-Fromond et Dos les Perrières. Il y a un fossé après le premier caillou et l'idée est de mettre des lignes et de sécuriser le fossé. Plus loin, il s'agit d'un problème de candélabre et les poteaux flexibles ou non coûtent très cher. Depuis la réfection de la traversée de Beurnevésin, nos cantonniers ont changé 12 poteaux à fr. 200.--/pièce. De plus, les cailloux sont une protection pour les piétons.

Le Maire indique que ce point sera repris par le Conseil et il confirme que les travaux à la rue de la Scierie ne sont pas terminés et que la pose de ce caillou n'émane pas d'une décision du Conseil, mais du bureau d'ingénieurs.

WM: une nouvelle gare a été faite avec un passage piéton, mais le panneau a été posé après le passage dans la direction Bonfol-Beurnevésin.



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

Le Maire informe que des demandes ont été faites au Canton pour marquer ce passage piéton, car le bus s'arrête de l'autre côté, mais le Canton ne répond pas, car on ne peut pas avoir deux passages sur une certaine distance. Le cantonnier a finalement été chargé de peindre ce passage pour sécuriser ce secteur, mais le panneau n'a pas été posé par la Commune. Ce problème est connu et il sera corrigé, mais tout n'est pas encore complètement réglé, car la ligne de bus Beurnevésin-Bonfol n'est pas garantie dans le temps, car elle est sous-utilisée.

**WM**: des bennes sont posées sur la route à la rue Dos les Perrières depuis une année. Est-ce que c'est normal?

Le Maire informe qu'il a rencontré la propriétaire il y a deux semaines. Elle s'est excusée du temps pris et a indiqué que ces bennes seront enlevées prochainement.

**WM** : quand est-ce que la route de Courtavon sera finie ? Il précise qu'il s'agit du rehaussement des dépotoirs.

Claude André : BKW qui était le maître d'ouvrage a indiqué que ces dépotoirs avaient été rehaussés et que tout était en ordre.

**JDH** : lors des travaux de réfection de la gare CJ, un panneau en béton à la rue des Tourniquets avait été cassé. Il demande s'il sera enlevé.

Consulté, le Président informe que les CJ devaient l'enlever et la somme nécessaire à son remplacement devait être compensée. Une vérification sera faite.

MC: il a été dit que les travaux de la rue de la Scierie ne sont pas terminés. Il demande ce qui doit encore être fait?

Le Maire : vers le caillou mentionné par M. PG, les lignes blanches doivent être tracées pour délimiter la route et la pose du tapis final sur la 2<sup>ème</sup> partie de la rue (après le carrefour de la rue de St-Fromond) sera réalisée après la fin des travaux d'assainissement de la DIB, car il n'était pas souhaité que la chimie bâloise passe avec des camions sur la route qui venait d'être finie. Bci a participé financièrement à la pose de ce tapis.

Il indique que le projet de réfection de la rue de St-Fromond et Dos les Perrières est encore en dépôt public pour quelques jours et que les travaux seront mis en soumission très prochainement.

MC : le chemin de la rue de la Scierie n'a donc pas encore été réceptionné.

Le Maire: dans son état final, non, mais dans la situation actuelle, oui.

MC: qui a décidé d'abolir les commissions et pourquoi?

Le Maire : le règlement d'organisation fixe les commissions permanentes et le Conseil communal a proposé à l'Assemblée de supprimer ou de maintenir certaines commissions, ce qui a été accepté.

MC: il y a eu des travaux dernièrement au village et il demande qu'est-ce que c'est pour un commerce. A la demande du Maire, il précise qu'il s'agit des travaux pour ses parents.

Le Maire: étant directement concerné, il répond que lors du branchement de l'eau, l'électricité et autre, la route a été un peu maladroitement fermée et signalée et les signalisations posées ont été enlevées par certaines personnes. L'entreprise qui a effectué les travaux a informé M. Claude André qu'il faudrait fermer la route, mais la communication n'a pas été claire sur le fait que c'était pour plusieurs jours. Ensuite, BKW n'a jamais signalé à la Commune qu'une chambre devait être posée sur cette route et, à ce jour, le Conseil communal n'a pas encore été informé. Une séance est prévue prochainement avec BKW et ce point sera réglé à cette occasion, car lors de chaque intervention de Swisscom ou Cablex, une autorisation de fouille est demandée à la Commune, ce qui n'a pas été le cas pour ce chantier. La seule demande faite émanait de l'entrepreneur qui est son frère et



Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol

aucune autre demande n'est parvenue. Pour la signalisation, il s'agit d'un manquement de la Commune et de l'entreprise qui aurait pu mieux signaliser cette fermeture de route. Toutefois, une fermeture de quelques jours de la route était nécessaire pour la pose de cette chambre et le temps de séchage, car elle se trouve au milieu de la route.

Au nom du Conseil communal et en son nom personnel, **le Maire** adresse ses excuses pour les désagréments engendrés. Toutefois, il tient à signaler que des panneaux avaient été posés, mais qu'ils ont été enlevés par des personnes du village.

MC conteste le fait qu'une signalisation d'interdiction de circuler ait été posée.

FH confirme qu'un panneau d'interdiction de circuler avec un panneau barré à 200 mètres était posé vers le passage piéton près de son jardin. Le soir, il a été déplacé vers l'ilot en face du Grütli et pendant la nuit, des gens saouls l'ont enlevé. Elle confirme que la signalisation était bien posée.

Le Maire précise que personne au niveau communal ne savait que ces travaux dureraient plusieurs jours. Tout le monde croyait que c'était pour une journée. De plus on ne commence pas un tel chantier un vendredi. Les Autorités feront en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas et le Maire réitère toutes ses excuses aux personnes qui ont subi des désagréments.

**DG** : est-ce que les boîtes aux lettres de la Poste sont du ressort de la Commune, car celle de Beurnevésin n'est pas relevée.

Le Maire informe que ces boîtes aux lettres sont de la compétence de la Poste et c'est elle qui fixe les heures des relevés.

KG: cette boîte aux lettres est relevée le matin.

MC: pour les travaux réalisés au bâtiment communal, pourquoi les entreprises du village n'ont pas pu soumissionner le terrassement pour creuser sous le bureau communal?

Le Maire: une mise en soumission a été faite. Selon lui, il y a beaucoup trop d'entreprises engagées sur ce chantier. Pour ces travaux, c'est le maçon mandaté qui a été chargé de creuser et de démolir et le Conseil communal n'a pas pensé à saucissonner des travaux ponctuels.

Le Maire invite d'ores et déjà les citoyens à la prochaine Assemblée communale qui est agendée au 10 décembre 2024 et lors de laquelle les règlements sur l'eau et le budget seront présentés. Il s'agit d'une Assemblée importante. Il remercie également les citoyens qui durant l'année ont participé activement aux Assemblées.

Le Président invite les citoyens à prendre connaissance des règlements lorsqu'ils seront mis en dépôt public, ce qui permettra d'éviter de les lire en Assemblée.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le **Président** remercie le Conseil communal et les participants et il clôt l'Assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale Le Président La secrétaire

F. Gasser S. Chapuis Mehmetaj